



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DU 06 OCTOBRE 2019 à SAINT PIERRE DE LA FAGE (34).

### Membres présents :

M. MUSCARI Fabrice, M. AVELLAN Pierre, M. TOULET Régis, M. THOQUENNE Gérard, M. TASTET Yves, M. LAJO Fernand, M. IVARS Stéphane, M. FAUGERE Pierre, Mme SALLES Emmanuelle, M. MIMOUNI Philippe, M. PECOURT Jérôme, M. GABARROCA Jean Pierre, M LAZARTIGUES Cyril.

Absent excusé : M. BOLLOCH Jean Christophe, M. GUIDONI René.

*La séance est ouverte à 09h dans la salle des fêtes de St Pierre de la Fage (34).*

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du comité et désire avant de passer à l'ordre du jour, faire un premier bilan des 100 premiers jours de cette nouvelle Présidence.

Il fait un tour d'horizon de tout ce qui s'est passé durant ces trois premiers mois en bien et en moins bien. Il tient à rappeler certains principes fondamentaux pour que tous les membres du comité aient un seul et même objectif : la valorisation de la Race. Il rappelle que l'Institution "Pointer Club" est supérieure aux Hommes qui la dirigent depuis 1891, que ce soit au niveau local ou national. Les bénévoles, dont les membres du comité font partie, se mettent au service de la Race et non l'inverse. Par ailleurs, il rappelle comme il l'avait signalé lors de la réunion de Comblessac que tous les membres du comité sont soumis à un droit de réserve dans leurs commentaires publics vis à vis de leurs collègues et des décisions du club. Intervenant sur ce dernier point Pierre AVELLAN demande que soit précisé sur ce procès-verbal, que les membres de ce comité se doivent de respecter un devoir de réserve. Il informe qu'il n'aura aucun état d'âme à demander la constitution d'un conseil de discipline comme le prévoit notre règlement intérieur pour le moindre manquement à ce devoir. De même, il n'hésitera pas à en faire la demande pour tout membre de ce comité qui ne serait pas en harmonie avec nos statuts ; En aucun cas il ne peut être tolérable, qu'un membre de notre comité par propos ou acte se permette de porter atteinte à notre mission première qui est d'assurer la conservation et l'avenir de notre race. Chacun d'entre nous se doit d'assurer au quotidien la promotion de notre Race et de notre Club.

Après cette introduction d'une heure, le Président rappelle que nul n'est irremplaçable et demande de bien réfléchir sur les motivations et implications de chacun pour l'avenir...

### **Approbation du PV de la réunion de comité du 09 Juin 2019 à Comblessac (35).**

Il est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du comité.

### **Intervention du Trésorier : Fernand LAJO**

- Il signale que mise à part le Tan de la région nord ouest, tous les autres ont été bénéficiaires. Le bilan des TAN montre un bénéfice de 2700 €. La finale est elle déficitaire de 600 €.

- Concernant les FT de Montagne :

Le Field de La Fajolle, organisé par Jean Charles Gleizes est bénéficiaire à la hauteur de 1124,12 € ;

Les Fields dans les Alpes organisés par MM Hisselli et Dupont sont déficitaires à plus de 1500 €. Il faut réfléchir pour l'avenir de ces derniers concours et en réduire les frais.

### **Intervention du responsable des adhérents : Jérôme PECOURT**

- Jérôme PECOURT souhaite tout d'abord revenir sur les TAN dont il est chargé de la saisie et nous les détailler.

En 2019 concernant les inscriptions et les résultats au niveau National :

- 132 Puppy ont été présentés pour 92 TAN décernés

- 142 Espoir ont été présentés pour 67 TAN décernés et 35 chiens ont été sélectionnés pour la finale des jeunes

- 6 Junior ont été présentés pour 1 TAN décerné

- Soit un total de 280 présentations pour 160 TAN décernés

- 4 chiens ont été présentés plusieurs fois

Il détaille ensuite par des tableaux la répartition des engagements et des TAN obtenus dans les différentes régions.

- Point sur la situation des adhésions.

Au 02 Octobre 2019, il y avait 1132 adhérents répartis comme suit :

- 1103 Français dont 125 gratuits

- 26 Etrangers dont 10 gratuits

Il signale que depuis le 26 Juin 2019 date à la quelle il a pris cette fonction que : 76 adhésions ont été faites et que 27 d'entres elles ont été faites par son prédécesseur Fernand LAJO.

39 de ces adhésions sont des retards de cotisation pour l'année 2019 par des personnes membres en 2018. Les motifs du renouvellement sont : Présentation au Tan, ou à la sélection, ou à la sélection en équipe de France et oublis de renouvellement durant le premier semestre.

28 adhésions sont des renouvellements pour des personnes non membres en 2018. Un retour justifié par une présentation au Tan, à la sélection ou l'acquisition d'un pointer.

9 nouveaux adhérents étant des nouveaux propriétaires de pointer.

Le comité le remercie pour l'ensemble de son travail très détaillé.

- Il est proposé d'envoyer à tous experts confirmateurs un courrier pour les sensibiliser à faire adhérer dans la mesure du possible les candidats, une feuille d'abonnement sera jointe à celui-ci. Proposition adoptée, Régis TOULET et Jérôme PECOURT en auront la charge.

- Il est demandé de signaler aux délégués qu'une adhésion doit s'établir sur une année civile. De ce fait toute adhésion reçue, notamment lors d'un TAN, doit être envoyé à J Pecourt. Pierre FAUGERE est chargé de faire un courrier à tous les délégués pour leur rappeler cela.

## **COMMISSION REGION ET COMMUNICATION - Pierre FAUGERE**

### **Délégations Régionales et Départementales.**

#### **- Département 32 (GERS) en remplacement de M Philippe MIMOUNI**

Candidature de M Claude FAUCON, proposition adoptée à l'unanimité par le comité.

#### **- Département 34 (HERAULT) en remplacement de Mme Marylène THOMAS**

Candidature de M Laurent TREMOULET et de M Patrice MONTOLIO.

Après vote du comité, la candidature de M MONTOLIO est adoptée à l'unanimité.

Un courrier sera adressé à M TREMOULET par le secrétaire général lui signifiant que sa candidature n'a pas été retenue.

#### **- Département 30 (GARD) en remplacement de M Pierre AVELLAN**

Candidature de M Lionnel JEANMONOD et de M Luc FRUITET.

Après vote du comité, la candidature de M FRUITE est adoptée à l'unanimité.

Un courrier sera adressé à M JEANMONOD par le secrétaire général lui signifiant que sa candidature n'a pas été retenue.

#### **- Poste de délégué Régional Languedoc Roussillon**

Candidature de M Jean Charles GLEIZES, proposition adoptée à l'unanimité par le comité.

#### **- Département 15 (CANTAL)**

Candidature de M Denis BOURGEOIS, proposition adoptée à la majorité par le comité.

#### **- Département 77 (SEINE et MARNE)**

Candidature de Mme Emmanuelle SALLES, proposition adoptée à l'unanimité par le comité.

#### **- Département 05 (HAUTES ALPES)**

Demande de M Damien HISSSELLI pour que le département du 05 soit rattaché à la Région Rhône Alpes. Accord du comité

#### **- Région Rhône Alpes**

Démission de M Jean Marc BOUHANA, le comité le remercie pour tout le travail qu'il a accompli dans cette région. Son remplacement sera étudié lors de notre prochaine réunion.

### **Le site internet**

- Pierre FAUGERE signale qu'il est souhaitable désormais pour toutes interventions sur celui-ci de faire appel à Nicolas POUYADOU.

### **La boutique.**

- Notre boutique "s'essouffle" un peu, il faut réfléchir à de nouveaux articles.

- Pierre AVELLAN, nous signale que Mme FERRUS se serait proposée pour aider dans cette activité.

Nous demandons donc à Mme FERRUS de se rapprocher de Pierre FAUGERE pour aller plus en avant dans cette proposition.

### Lettre d'information pour les délégués

Pierre FAUGERE, a déjà fait passer 2 lettres d'informations pour l'ensemble des délégués. Le Président rappelle que cette action est indispensable car tous les délégués doivent être informés de la vie du club et doivent être en lien direct avec le comité. La lettre d'information n°3 portera sur toutes les décisions prises lors de cette réunion.

### La revue.

- En raison de constants problèmes rencontrés depuis deux ans avec notre imprimeur actuel, Stéphane IVARS, présente les différents devis établis pour en changer.

Les deux premiers ont été établis par un ami imprimeur de René GUIDONI (SERGENT PAPERS)

- **Devis 1** : Avec une qualité équivalente à la revue actuelle et la même quantité pour un coût de 8467,80 € soit 300 € de moins qu'avec SO SERVICE'S.

- **Devis 2** : Avec une couverture plus sophistiquée (fond mat et sujet brillant) et la même qualité que la revue actuelle pour l'intérieur ainsi que la quantité pour le même prix de SO SERVICE'S soit 8771,40 €.

Il signale que SERGENT PAPERS sont aussi moins cher au niveau du routage (mise sous film et adresse) et également moins cher en ce qui concerne l'affranchissement (0,80 € HT au lieu de 0,90 € HT actuellement).

Il fait remarquer également que cette imprimeur dispose de deux magasins, l'un proche Du Président à Portet/Garonne et d'un autre à côté de son cabinet.

Stéphane IVARS, présente ensuite un autre devis établi quant à lui dans sa ville par AZUR COMMUNICATION

- **Devis 3** : Avec une qualité équivalente à la revue actuelle et la même quantité pour un coût de 9196 €.

Le comité souhaite avant de valider la décision de prendre l'imprimeur proche de chez Stéphane, que l'on se rapproche de l'imprimeur BODEVIA à Maugio et qui propose également un service de mise en ligne pour les revues. Emmanuelle SALLES est chargée de fournir cette information à Stéphane IVARS pour qu'il fasse établir un devis par celui-ci.

## **COMMISSION EXPOSITION ET FORMATION - Régis TOULET**

### **- Taille et confirmation chez le Pointer**

Régis Toulet fait remarquer que le Pointer depuis plusieurs années n'est plus sanctionné, ni refusé à la confirmation pour un problème de taille. C'est quasiment la seule Race dans cette situation. Après une discussion, il est proposé et validé par le comité que soit rajouter aux critères de confirmation une taille pour les mâles de 55 à 68 cm et pour les femelles de 54 à 65 cm avec une tolérance de +/- 1 cm. Régis TOULET et Philippe MIMOUNI sont chargés de procéder à ces modifications et de les faire parvenir aux intéressés et à la SCC.

### **- Nationale d'Elevage.**

#### ° **Lieu**

Après la démission de Jean Marc BOUHANA, le projet de NE en Rhône-Alpes est annulé. Le Président demande à Emmanuelle SALLES de reprendre le flambeau pour l'organiser dans sa région de l'Île de France. Elle accepte, elle nous fera des propositions rapidement.

#### ° **Modification du déroulement de la Nationale d'Elevage**

Il avait été demandé par le Président de réfléchir à une nouvelle organisation de notre NE pour qu'elle traîne moins en longueur et que le maximum de public puisse suivre le ring d'honneur, sans perdre la qualité des jugements. Dans ce sens, Fabrice MUSCARI propose une idée de déroulement de cette journée (ci-dessous) qui après discussion est adoptée à la majorité et rentrera en vigueur dès la prochaine NE.

Déroulement de la NE :

-> Jugement le matin (9h à 13h) en parallèle des mâles et des femelles

\* 1 juge pour les mâles et 1 pour les femelles pour les classes ne concourant pas pour le CACS:

Classement et désignation du meilleur de chaque classe.

\* 2 juges pour les mâles et 2 juges pour les femelles pour les classes concourant pour le CACS:

Attribution des qualificatifs et remplissage des slips

Chaque chien est jugé par les deux juges concernés

-> Ring d'honneur l'après-midi (15h-17h30)

\* Présentation des meilleurs de chaque classe ne concourant pas pour le CACS

- \* Attribution du CACS femelle par les 3 juges "femelles" entre toutes les chiennes ayant un EXC+ (c'est à dire Exc par chacun des 2 juges le matin)
  - \* Attribution du CACS mâle par les 3 juges "mâles" entre toutes les chiens ayant un EXC+ (c'est à dire Exc par chacun des 2 juges le matin)
  - \* Attribution du meilleur chien de la NE
  - \* Attribution de la meilleure tête (entre les chiens et chiennes identifiés par les différents juges le matin)
    - \* Attribution du meilleur lot d'élevage
    - \* Attribution du meilleur lot reproducteur
- > Apéritif offert par le club (18h à 20h)

**- Révision du résultat en travail pour le titre de Champion de France Jeune.**

La décision est prise de changer le Très Bon actuellement requis par : le TAN.

Stéphane IVARS se chargera de faire un courrier en ce sens afin de l'adresser à la Société Centrale Canine.

**- Demande de M BURATTO, pour organiser une Spéciale Pointer le 25/10/2020 à Castres.**

le comité donne son accord et désigne M Fabrice MUSCARI pour la juger.

**COMMISSION TRAVAIL - Jean-Christophe BOLLOCH (excusé)**

**- Les compétitions Internationales Printemps 2020**

Yves TASTET signale que les dates ne sont pas encore définies. La Coupe d'Europe sera organisée par l'Italie et se déroulera en Serbie, par conséquent les divers Championnats d'Europe s'y dérouleront également.

**- Désignation des Sélectionneurs pour les Championnats d'Europe QC et GQ**

- Sélectionneur pour la Quête de Chasse : M Gérard THOQUENE
- Sélectionneur pour la Grande Quête : M Pierre AVELLAN

**- Les épreuves du Club Printemps 2020**

Le Président demande à Yves TASTET (représentant à la CUNCA) de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que notre DERBY et notre SPECIALE de Printemps se déroule lors d'un week-end, ce qui facilitera grandement la participation des amateurs. Il souhaite que le Derby et la spéciale redeviennent des lieux de rencontre et de partage de tous les amoureux du Pointer, comme peut l'être en exposition le WE de la NE. Yves TASTET pense que cela ne devrait pas poser trop de difficulté. Fabrice MUSCARI va solliciter des adhérents locaux pour rechercher un lieu de restauration, car celui dont nous disposons actuellement n'est pas ouvert le WE.

**- Finale des Jeunes**

Fabrice MUSCARI propose de rendre les engagements gratuits pour cette épreuve. Cette épreuve est déficitaire, mais elle fait partie des épreuves régionales (TAN) qui sont-elles bénéficiaires sur les 5 dernières années. Même avec cette mesure, le bilan TAN + Finale restera bénéficiaire. Dans la discussion, il est noté des réserves quand aux possibles désistements à la dernière minute des concurrents. Il faudra de tout de façon que chaque concurrent remplisse et envoie son bulletin de participation pour être engagé. Le comité donne son accord et valide cette proposition.

**- Montagne.**

Sur proposition de Stéphane IVARS présent cette année dans les Alpes, le comité après discussion décide de supprimer le deuxième jour d'Orcières organisé par M Damien HISELLI.

Dorénavant le circuit des Alpes sera de 4 jours : Chaillol, Orcières, Saint André et Valmenier.

Il est demandé comme déjà évoqué à Mrs Hisselli et DUPONT de réduire au maximum les frais de ces épreuves.

**- Subvention des équipes de France**

Le Président souhaite que l'on continue de les étudier au cas par cas comme dans le passé et qu'elles soient uniquement réservées aux amateurs.

Pour les Championnats d'Europe de montagne qui ont lieu en Grèce, il a donc été décidé d'allouer 350 € par propriétaire.

Les engagements et le repas de Gala étant également à la charge du Club.

Il en sera donc de même pour les Championnats d'Europe sur bécasse qui auront lieu les 14 et 15 Décembre en Grèce.

**- Titre de Travail Latin Winner**

Emmanuelle SALLES, explique que ce titre serait validé par des résultats obtenus dans les quatre pays suivant : la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

La mise en place est suspendue à l'accord des 4 Canines des pays concernés. Avec un règlement pré établi. Sur une épreuve (1 journée) de printemps dans toutes les disciplines (Quête de Chasse en couple, Grande Quête), races Continentales et Britanniques chaque année pour la quête de chasse et dans chaque pays le titre étant attribué à celui ayant obtenu le plus grand nombre de « CACIT » dans sa discipline. La responsabilité et la mise en place restants à ces dites Canines pour la sélection des participants ainsi que pour l'organisation.

Pour notre Pays la France, il est proposé que cela soit une épreuve de printemps et organisée par le Club qui soit prise en compte.

Le comité donne son accord. Les informations complètes sur ce règlement seront fournies ultérieurement.

**- Demande de M Louis COATMELLEC, pour commencer à faire des assessorats de Grande Quête.**

Le comité donne son accord à l'unanimité.

Le secrétaire général fera parvenir une lettre d'accréditation à M COATMELLEC.

**COMMISSION ELEVAGE ET ZOOTECHNIQUE - Emmanuelle SALLES**

**Projet d'étude avec Antagène sur le sujet de la couleur des Pointers aux manteaux envahissants (unicolore).**

Emmanuelle SALLES présente un projet d'étude avec antagène pour la recherche de caractéristiques génétiques entre les Pointers Unicolores et les autres (relation génotype/phénotype). Le Président demande à ce que soit fournie des renseignements supplémentaires sur l'objectif final de cette étude. Il rappelle qu'il ne souhaite pas qu'il y ait dans la Race Pointer des variétés différentes, notamment de couleur de robe. Il rappelle aussi que le Pointer doit rester une seule et même entité quelque soit son utilisation et sa couleur.

**- LOF Select.**

Pour l'instant seul les chiffres de 2018 sont disponibles. Ceux-ci sont présentés par Emmanuelle SALLES. En Résumé : L'élevage du Pointer repose essentiellement sur des élevages de structures familiales (1 seule portée par an) pour près de 85% des portées inscrites au LOF. 13% des éleveurs déclarent de 2 à 5 portées. Seuls deux élevages ont déclaré entre 6 et 10 portées en 2018 contre 5 en 2017. Il n'existe pas de producteur à plus de 10 portées par an dans notre race.

En examinant les 5 années écoulées, la structure de l'élevage Français du Pointer reste stable par rapport aux autres races du 7ème groupe en pourcentage. Une discussion s'en suit sur ce qu'il serait souhaitable de faire apparaître dans la structure d'élevage.

**- Proposition de Fabrice MUSCARI de l'envoi d'un document d'information sur le club à tous les naisseurs.**

Pierre AVELLAN, explique que cela a déjà été fait par le passé mais qu'il n'y avait eu aucun retour de la part des éleveurs. Cette proposition n'est pas retenue.

**QUESTIONS DIVERSES.**

**- Demande de subvention**

Mme Natacha PIFFETEAU, qui est sélectionnée avec son Pointer pour les Championnats du Monde de Saint Hubert sollicite le Club pour une aide financière pour son voyage en Serbie. Le comité décide de lui fournir une veste de l'équipe de France et de lui allouer 500 € pour son déplacement.

**- Partenariat du Club avec l'Association de suivi du petit gibier de montagne (ASPGM)**

Fabrice Muscari après avoir pris contact avec Mr Bruno BOLLENGIER (président ASPGM) propose un partenariat entre le club et l'ASPGM. L'ASPGM est une association au service du petit gibier de montagne qui organise des journées de formation et des comptages dans les Pyrénées et les Alpes. Son rôle sera accru dans les années à venir avec le développement de la chasse participative. Cette association a besoin de bénévoles avec leur chien pour faire les comptages. Il est convenu entre les deux parties que le Club assure la diffusion des informations de l'ASPGM par son site, FB et la revue, en contre-partie nos adhérents auront la possibilité d'assister aux journées de formation et aux comptages de montagne. Fabrice Muscari explique qu'il est important que notre Race montre son implication dans la préservation du gibier sauvage quel qu'il soit, seul garant de sa sélection dans l'avenir. La proposition est validée par le comité à l'unanimité.

La prochaine réunion de comité aura lieu lors de notre prochaine Nationale d'Elevage 2020.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h20.

*Stéphane IVARS*  
*Secrétaire General*